

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 septembre 2018  
Convocation du : 19 septembre 2018  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS** : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DUPONT

DE18.123

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE**  
**PREVENTION DE LA DELINQUANCE**  
**DESIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION**

*Autorisation - Approbation*

380

Par délibération DE15.126 du 19 novembre 2015, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Dominique BIANCHI pour siéger au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Monsieur le Maire étant Président de droit au titre de la ville centre.

Monsieur Dominique BIANCHI ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a donc lieu de revoir cette désignation.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat.

Liste « Armentières dans le Cœur et dans l'Action » : Laurent DERONNE

Il n'est pas fait acte d'autres candidatures.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE :**

- ❖ 26 voix pour : groupe «Armentières dans le Cœur et dans l'Action »
- ❖ 07 abstentions : groupe «Le Rassemblement Armentiérois»

Par conséquent Laurent DERONNE est désigné pour siéger au sein du CISPD.

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Bernard HAESBROECK**

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille